

PÉTITION

pour AMÉLIORER

la PROTECTION DE L'ENFANCE

sur les ÉCRANS

NOS ENFANTS
ET LES
ÉCRANS
QUELLE GESTION ?



Le CSA a diffusé en mars 2014 la **PLAINTÉ** de « **Enfance - Télé : Danger ?** » dénonçant une augmentation exponentielle et très dangereuse des programmes violents et / ou sexuels, en début de soirée à la télévision (contraire aux dispositions de l'article L 227-22 du Code Pénal).

Malgré cela le CSA a décidé de fixer à **16 le nombre de programmes interdits aux 12 ans**, ceci, par an et par chaîne. C'était **4 programmes 12** par an en 2005 !

Pourquoi cette décision ?

« **Enfance-Télé : Danger ?** » **dit NON**
au conditionnement précoce des Enfants
à la violence et au sexe

Elle appelle votre soutien pour :

- un **PÔLE DE DÉFENSE** du **PARENT TÉLESPECTATEUR** auprès du **DÉFENSEUR DES DROITS** (pour réduire ces violences, sécuriser Internet, favoriser les messages altruistes).
- une **ÉDUCATION** à un **USAGE optimisé des MEDIAS dispensée aux enfants, parents, enseignants...** (Contenu, limite de temps)
Pourquoi pas, par les télévisions? Vecteur le plus efficace.

La signalétique française est déjà largement sous cotée par rapport aux autres pays. Ex : SCREAM : **12** en France, **16** aux USA. De surcroît, un comptage **sur 52 semaines** effectué par Enfance-Télé : Danger ? en journée et début de soirée **fait apparaître que le quota de 16 programmes 12 n'est pas respecté par : Canal + (75), TF1 (26) et M6 (23).**

SIGNONS, nous sommes **tous responsables de la société dans laquelle nous vivons avec nos enfants**

- Je soutiens cette pétition, NOM, PRENOM :
- J'autorise Enfance-Télé : Danger ? à publier ma réaction avec mon nom ou mes initiales.
- Adresse complète :

- Je relaie cette campagne à tous mes contacts
Ma famille représente personnes - Mon association représente personnes

A renvoyer à **Enfance-Télé : Danger ?** BP 74 - 62930 WIMEREUX ou par mail à contact@enfanceteledanger.fr

N'hésitez pas à consulter notre site : www.enfanceteledanger.fr